



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 87124

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le décret n° 2014-1456 du 5 décembre 2014 JORF n° 0283 du 7 décembre 2014 pris pour l'application de l'article 10 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement. Il lui demande de lui dresser le bilan.

Texte de la réponse

La tempête de 2009 (Klaus) a fortement endommagé les peuplements et l'exploitation forestière qui s'en est ensuivie a dégradé bon nombre de pistes. Cette tempête a aussi eu pour effet de rajeunir les peuplements, or les jeunes arbres revêtent un caractère plus inflammable. Il en découle un enjeu de sécurité publique important, spécialement dans les régions où les départs de feux sont nombreux en période estivale. Le fait que certaines pistes soient devenues impraticables, ou difficilement praticables, par les services de lutte remet en cause la stratégie générale d'attaque des feux naissants et rend certaines parties du territoire particulièrement vulnérables, dans des zones où l'État a contribué par ailleurs au financement des reboisements dans le cadre du plan Klaus. Le décret n° 2014-1456 du 5 décembre 2014, d'une durée de 5 ans, a permis le déplaçonnement de l'aide, cantonné aux associations syndicales autorisées ne pouvant assumer financièrement les 20 % d'autofinancement. Il ne cible que les communes dont le taux de dégâts forestiers est supérieur à 45 %. Ces nouvelles dispositions n'entraînent aucun surcoût pour l'État. A ce stade, 15 dossiers ont été financés à 100 % dans le département des Landes pour un montant total de 1 193 459 € (491 489 € part État, 69 437 € part région Aquitaine et 632 533 € part fonds européen agricole pour le développement rural).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87124

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6047

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7188